

Le 01/03/2021

Chères spectatrices et spectateurs,

Vous trouverez ci-dessous les démarches à effectuer et les dates butoirs pour la validation de vos places sur les nouvelles dates de report, le remboursement ou l'échange de vos places de spectacles ou conférences annulés. Nous avons bien réceptionné vos demandes et nous nous excusons du retard occasionné par les différentes démarches administratives à effectuer auprès du Trésor Public. Toutefois, soyez sûr que nous mettons tout en œuvre pour que ces remboursements et échanges puissent se faire dans les meilleures conditions possibles et nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience.

1. Vous souhaitez échanger vos places ?

Vous avez la possibilité **d'échanger vos places annulées** pour des places de spectacles de la saison prochaine. Cet échange pourra se faire uniquement en billetterie et éventuellement au standard téléphone (sur les horaires d'ouverture de la billetterie).

- Sur les billets des spectacles 2020/2021 **reportés sur la prochaine saison** (Les Frères Colle ; Fatoumata Diawara ; Une vie et Flavia Coelho) : Afin de **valider vos places**, merci de confirmer votre présence sur la nouvelle date de report (saison 2021/2022) **par mail** (atrium@villetassinlademilune.fr) **avant la fin septembre 2021**
- Sur les billets des spectacles 2020/2021 **annulés** : Merci de passer **en billetterie** pour échanger vos places sur les nouvelles dates de spectacles (saison 2021/2022) **avant la fin septembre 2021** (dans la limite des places disponibles).

*Attention, si vous possédez des billets sur les spectacles de la saison 2019/2020, vous avez **jusqu'à fin juin 2021** pour demander un échange en billetterie.*

2. Vous souhaitez un remboursement de vos places ?

- Clôture des remboursements sur les billets de spectacles 2020/2021 annulés : **fin septembre 2021.**

*Attention, si vous possédez des billets sur les spectacles de la saison 2019/2020, vous avez **jusqu'à fin juin 2021** pour demander un remboursement en billetterie.*

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre par courrier le formulaire de demande de remboursement joint dûment rempli et les billets originaux des spectacles (à télécharger sur notre site ou à récupérer en billetterie). Merci de renvoyer cela à : *Espace culturel L'Atrium – Hôtel de Ville – Place Péragut – 69160 Tassin la Demi-Lune*. Vous pouvez également déposer votre courrier directement dans la boîte aux lettres de la mairie ou dans l'urne de la billetterie prévue à cet effet. Votre remboursement sera effectué par chèque et renvoyé à l'adresse postale indiquée sur votre formulaire.



Au plaisir de vous accueillir dans les meilleures conditions,
L'équipe de l'Espace culturel L'Atrium